



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019

Avis d'impôt établi en 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 14 36 837 561 096

Déclarant 2 (C) : 15 43 867 932 495

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

12 RUE HENRI CAHN

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 37 79 5169419789 3

Référence de l'avis : 20 94 A561504 35

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

1047-024050-0002-01

eco'pli 86 POITIERS PIC 26.08.20 CI 1500

M MORSLI YACINE

OU MME MORSLI FATIMA

12 RUE HENRI CAHN

94360 BRY SUR MARNE

Somme qui vous est remboursée

22,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

☒ Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

☐ Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

☒ Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94737 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020
sur le compte bancaire suivant :

FR39 2004 1000 015X XXXX XXX2 067

Identifiant de la banque : PSSTFRPPPAR

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

38 195

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N° fiscal : 14 36 837 561 096

Déclarant 1 - Nom de naissance : MORSLI

Déclarant 2 - Nom de naissance : BELKAID

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1	1			3,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires	24 659	17 511		
Autres revenus imposables	269			
Total des salaires et assimilés ²	24 928	17 511		
Déduction 10% ou frais réels	- 2 493	- 1 751		
Salaires, pensions, rentes nets	22 435	15 760		38 195
Revenu brut global				38 195
Revenu imposable				38 195
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1 120
Décote				- 1 120
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	1	1	0	
Montant de la réduction d'impôt				- 0
Total des réductions d'impôt ²⁰				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 22
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :				- 22
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				22
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales).

Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

fiscal de référence 25.....

FOND D'EPARGNE RETRAITE

non disponible pour la déduction des
ions versées en 2020, pour la
ation des revenus à souscrire en 2021 est de :

nd non utilisé pour les revenus de 2017.....
nd non utilisé pour les revenus de 2018.....
nd non utilisé pour les revenus de 2019.....
nd calculé sur les revenus de 2019.....

nd pour les cotisations versées en 2020

EVENEMENT A LA SOURCE 2020

uvez l'ensemble de vos informations et vos
tuelles options sur impôts.gouv.fr/votre espace
cultier/gérer mon prélèvement à la source ou en
lant le 0809 401 401



[illegible]